

VHS

LA VIE HOSPITALIÈRE ET SOCIALE

Dossier : Élections
de la fonction publique

3^{ème} Trophée
des nounous 2018

Congrès Fédéral en mai 2019
et les 100 ans de la CFTC

Syndicat

CFTC

**Santé
Sociaux**

La **CFTC** *vous souhaite une*

BONNE ANNÉE

2019

Le secteur social et médico social connaît une profonde reconfiguration à travers notamment des regroupements d'établissements.

Ce phénomène majeur a des impacts sur les conditions de travail des salariés

Renforcez votre rôle de partenaire social



Examen approfondi des informations économiques et sociales de l'entreprise

Un droit pour le C.S.E. et le C.E. de faire appel à l'expert comptable



Formation et accompagnement des représentants du personnel

Formation et accompagnement des représentants du personnel :



Contact : 02 38 73 98 01 - 06 71 23 21 33
www.metis-expertise.fr – info@metis-expertise.fr  Expertise économique et sociale

L'ÉTENDUE DE NOS RICHESSES PARTICIPATIVES



CONSTITUE UN ATOUT MAJEUR DE LA FUTURE CONSTRUCTION SOCIALE

Au moment où l'univers de la santé est interrogé de toute part, en pleine récession budgétaire, nous avons gardé notre volonté de réussir ensemble. C'est grâce à l'engagement de tous que nous gagnons notre place au sein des établissements publics et privés.

À la sortie des élections professionnelles du secteur hospitalier public, la Fédération remercie chaleureusement chacune et chacun d'entre vous, qui, de près ou de loin, ont apporté leur contribution pour améliorer notre présence **CFTC** sur le cortège des enjeux d'aujourd'hui.

Ce sont ces hommes et ces femmes qui incarnent la tradition de penser CFTC. Sans eux, toute forme de réglementation ou d'organisation structurelle resteraient inertes et ne seraient qu'apparence.

**“Nous avons
gardé notre
volonté de réussir
ensemble”**

Souvent aux mains de l'intolérance, de la malveillance ou encore de l'indécision systématique, les conditions de renonciation présentes risquent de nous éloigner du cœur même de notre engagement.

À l'opposé, la solidité de nos choix annonce la fermeté de notre engagement à porter au plus haut niveau l'audace de notre mouvement collectif dans la recherche d'équilibre et de confiance à valeur humaine.

Ne l'oublions pas ! C'est parce que le syndicalisme est la courroie de transmission indispensable à une commune humanité, que nous ne devons pas détourner le regard devant la complexité des dispositifs auxquels nous sommes confrontés.

Dans cette période de trêve, l'équipe fédérale se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année. ■

Le président
Jean Marie-Faure





ASSISTANT MATERNEL, SALARIÉ DU PARTICULIER EMPLOYEUR

DES PROFESSIONNELLES À VOTRE ÉCOUTE

Vous êtes salarié du particulier employeur, Assistant Maternel du particulier employeur, vous avez des questions concernant votre activité (Convention collective, contrat de travail, congés, rémunération, forma-

tion professionnelle...), nos Référentes nationales peuvent vous répondre ! Vous êtes responsables de syndicat, d'Union départementale, d'Union régionale, nos Référentes nationales peuvent vous aider ! ■



**CAROLINE
BAROT**

CAROLINE BAROT Référente Nationale **CFTC**
auprès des Assistants Maternels

- **Téléphone** : 06.11.35.51.33
- **Courriel** : cbarot@cftc-santesociaux.fr
- **Permanence téléphonique au 06.11.35.51.33** :
le lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h.

AURÉLIE SAGEZ Référente nationale **CFTC**
auprès des Salariés du Particulier Employeur

- **Téléphone** : 07.79.83.67.13
- **Courriel** : asagez@cftc-santesociaux.fr
- **Permanence téléphonique au 07.79.83.67.13** :
le lundi, mardi, et jeudi de 14h à 17h, mercredi de 9h à 18h.



**AURÉLIE
SAGEZ**

© Photos CFTC

Contrat de travail, outils... toutes les infos sur le site de la Fédération
CFTC Santé Sociaux dans votre espace adhérent !

<http://www.cftc-santesociaux.fr>

SOMMAIRE VHS N°312

P.7



© Photo CFTC

ÉLECTIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

ÉDITO :

→ PAR JEAN-MARIE FAURE, PRÉSIDENT
DE LA FÉDÉRATION : 3

DOSSIER :

→ ÉLECTIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE 2018 :
LES RÉSULTATS : 6/9

LIVRET DE FORMATION :

→ VOTRE PROGRAMME 2019 : 13/20

ACTUALITÉ :

- ASSISTANT MATERNEL SALARIÉ DU PARTICULIER EMPLOYEUR, À VOTRE ÉCOUTE : 4
- SALARIÉS DE PHARMACIE D'OFFICINE, MAIS PAS QUE : 10
- LE RGPD : QU'EST-CE QUE C'EST ? 11
- FLASH/INFO, PRÉPARATEUR EN PHARMACIE : 11
- SSTI : CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE: 12
- CPPNI : LE SAVIEZ-VOUS ? 21
- 3^{ÈME} TROPHÉE DES NOUOUS : 22/23
- SANITAIRE PRIVÉ, UNE LUEUR D'ESPOIR : 24
- LA CFTC DANS LE MÉDICO SOCIAL, UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU DIALOGUE SOCIAL : ... 25
- ASSMAT : OBLIGATIONS VACCINALES : ... 26/27

P.23



© Andrey Popov - Stock.adobe

ASSMAT : OBLIGATIONS VACCINALES

P.22



© Photo CFTC

3^{ÈME} TROPHÉE DES NOUOUS 2018

CFTC :

→ CONGRÈS FÉDÉRAL,
LA CFTC A 100 ANS : 28/29

Nous sommes heureux de réaliser nos cartes de vœux depuis 2 ans au bénéfice de **SOS VILLAGES D'ENFANTS**.
Cela grâce à Vœux Créatifs qui reverse 25 € à l'association pour chaque 100 € dépensés.

www.voeux-creatifs.com/soutien.asp



▲
Fédération CFTC Santé et Sociaux
34, quai de la Loire - 75019 PARIS
Tél. 01 42 58 58 89 - Fax 01 42 58 58 96
E-mail : fede@cftc-santesociaux.fr
www.cftc-santesociaux.fr

Directeur de la publication :

Jean-Marie FAURE
N° C.P.A.P. 1115 S 07601
ISSN 1779-6458
Prix du numéro : 1€ - 46^{ème} année
Imprimerie de la Centrale - 62302 LENS
Tél. 03 21 69 88 44 - Fax 03 21 69 88 40

▼

ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE 2018

**Nous les attendions, nous les avons faites...
et collectivement nous avons réussi.**

La Fédération tient à remercier l'engagement tant individuel que collectif des adhérents, des militants, des permanents fédéraux et des salariés de la Fédération, engagement qui s'est traduit sur le terrain par plus 200 listes « Comité Technique d'Établissement » déposées et 2 000 candidats.

Après les dernières élections, dès janvier 2015, la Fédération avait mis en œuvre un projet de développement du pôle sanitaire public, porté par Christian Cumin. Voté par le Conseil fédéral de février, il répondait à trois objectifs :

- 1- Augmenter la représentativité de la **CFTC** ;
- 2- Élargir nos implantations ;
- 3- Augmenter

le nombre
d'adhérents.

Les élections de décembre 2018 s'inscrivaient naturellement dans ce projet.



© Photo CFTC

La campagne lancée à l'occasion du Comité national des 10 et 11 mai 2017, devait nous donner la volonté de **RÉUSSIR ENSEMBLE** ces élections. Dès janvier 2017, le comité de pilotage (COFIL) se mettait en place, animé



par Christian Cumin. Il regroupait les représentants des syndicats ainsi que les conseillers fédéraux du secteur public. Entre le 23 mars 2017 et le 2 octobre 2018, il s'est réuni 6 fois. En septembre 2017, nous nous donnions 400 jours pour réussir, pour renforcer l'équipe fédérale des permanents, pour retrouver une représentativité injustement confisquée par les lois « scélérates » de 2008 et 2010.

La communication, élément central de toute

stratégie, était gérée par un groupe restreint émanant du COPIL. Leurs réflexions communes ont abouti à la production de 3 affiches et à l'articulation du plan de communication confédéral.

La formation syndicale, prérequis indispensable de toute réussite, a réuni au travers de 5 sessions, organisées par Marlène Oddoz et animées là encore par Christian Cumin, plus de 60 stagiaires venus de toute la France.

DES INITIATIVES MILITANTES

Parallèlement à l'action fédérale, une volonté d'unir les forces **CFTC** du Pays Basque à la Normandie réunifiée naissait de la volonté du groupe dit de « Cholet ». Dès le Congrès fédéral 2015, alliant leurs compétences et gommant leurs différences, des syndicats de l'Ouest décidaient de mutualiser leurs forces pour mieux se développer. Avec l'appui de la Fédération, ils organisaient le 22 novembre en terre Angevine un forum de

mobilisation et de préparation à une campagne active sur le terrain, réunissant une cinquantaine de militants.

De même, le syndicat des Pyrénées Orientales s'est mis à la disposition du nouveau responsable de la section du CHU de Toulouse pour aider et participer à la réimplantation de la **CFTC** et essayer d'établir des listes électorales. L'essai n'a pas été transformé mais prépare les prochaines élections.



© Photo CFTC

Le syndicat multi départemental Auvergne Rhône Alpes voulait mobiliser et créer un réseau pour permettre à chacun des militants de préparer au mieux ces élections. Un forum sur 3 jours, animé par Jean-Claude Lartigue, Vanessa Rauch et David Allet, a permis d'alterner théorie (les instances, les textes législatifs...) et pratique (comment tracter, recueillir des signatures). Cette théorie a été mise en pratique lors de la tenue de deux points bleus aux Hospices Civils de Lyon.

Ces trois exemples particuliers illustrent la



© Annie Dulac, Auteur photographe 2017, kotoyamagami.

force militante déployée partout en France par nos syndicats, en Alsace, en Lorraine, dans le Nord, dans le Pas de Calais, dans l'Île de la Réunion, en Moselle...

UNE SYNERGIE CONFÉDÉRALE

Consciente de l'enjeu du scrutin sur la représentativité, la Confédération a décidé d'accompagner le développement de la **CFTC** dans une double di-

mension d'audience et d'adhésions. Plus de 5 millions d'agents titulaires et contractuels sont concernés par ce vote, dépendants de 5 fédérations **CFTC** : P et T, Enseignement et

N° 1528
JUILLET 2018
ISSN 0396-1745

P.6

COMMUNICATION — DÉVELOPPEMENT CFTC

Villages CFTC : à la rencontre du grand public

De mars à novembre, un samedi sur trois, le Village CFTC s'installe dans une nouvelle ville le temps d'une journée. Au programme : présentation de l'action de la CFTC, notamment dans les organismes paritaires.

Après Marseille, Angers et Lille (lire la LC n° 1525-1526 de mai), les tentes bleues du Village CFTC ont été dressées à Strasbourg et Bordeaux pour accueillir et informer leurs habitants respectifs.

5 villes

2 000 km parcourus

150 militants mobilisés

5 000 plaquettes distribuées

1 300 jus de fruits dégustés

VHS n°312 | CFTC

4^{ème} trimestre 2018

formation, Agents de l'Etat, Fonction Publique Territoriale et Fonction Publique Hospitalière. La représentativité est pesée sur l'ensemble des résultats et se traduit par un ou plusieurs sièges au Conseil Commun de la Fonction Publique et des moyens en heures déclinés dans l'ensemble de nos établissements.

Cet engagement confédéral s'est traduit par :

- L'organisation d'une dizaine de villages **CFTC** permettant d'aller à la rencontre du public, de parler défense des droits des agents de la fonction publique, d'expliquer les enjeux de la campagne actuelle et de promouvoir le vote **CFTC** ;
- La réunion régulière d'un Comité de pilotage réunissant les représentants des Fédérations concernées ;
- La mise en place d'un plan de communication déclinant affiches, professions de foi, tracts et documents de campagne.



LES RÉSULTATS...

Les résultats tombent au moment où nous bouclons cet article. Les 2,42 % des suffrages exprimés ne sont pas à la hauteur des efforts déployés sur le terrain. Nous y reviendrons en détail dans le VHS 313, mais nous pouvons saluer des scores qui nous interdisent de nous laisser aller au découragement :

- **30,23 %** au CHU de La Réunion, première organisation syndicale devant FO et la CFDT,
- 19,89 %** au Centre Hospitalier d'Avranches Granville, **21,40 %** au CHU de Caen,

40 % au Centre Hospitalier de Flers, **7,6 %** au Centre Hospitalier de Mayotte pour une 1^{ère} élection.

Comme l'écrivait Joseph Sauty en 1964, nous allons, nous aussi continuer à : « **nous battre pour maintenir la CFTC contre des adversaires qui ne nous feront aucun cadeau... mais si nous y croyons et sommes résolus, rien n'est impossible** »...

Et nous y sommes résolus. ■

Patrick Mercier
Le Secrétaire Général



SALARIÉS DE PHARMACIE D'OFFICINE MAIS PAS QUE...

apgis

Les partenaires sociaux de la branche des pharmacies d'officine ont choisi de recommander l'APGIS pour la santé et la prévoyance mais aussi pour la gestion des actions de prévention et de solidarité de la branche appelées Haut Degré de Solidarité (HDS).



© Gajus-AdobeStock

Il permet, aux salariés des pharmacies adhérentes à l'APGIS, de bénéficier d'aides financières en cas de situations difficiles et d'un accompagnement personnalisé pour toutes les situations de la vie quotidienne. Les aides sont :

Le dispositif « AIDANT » :

- Si vous avez un enfant handicapé ou si vous aidez un proche en situation de perte d'autonomie, vous pouvez prétendre à un remboursement de vos dépenses jusqu'à 750€ en fonction de critères définis.

Le dispositif « COUPS DURS » :

- Une hospitalisation d'au moins 5 jours continus, une maladie grave, ou le décès d'un membre de votre famille, le pack coups durs peut vous rembourser vos dépenses jusqu'à 750€.

Le dispositif « PREVENTION » :

- Ce pack vous rembourse vaccins et tests de dépistage dans le cadre de la prévention de maladies.

En plus de ces dispositifs vous pouvez, sur étude de votre dossier par la commission paritaire, avoir droit à une aide du **FONDS SOCIAL** :

Il permet l'octroi d'allocations exceptionnelles en cas de reste à charge ou de non prise en charge par les dispositifs décrits ci-dessus ou autres.

Si votre employeur n'est pas adhérent parlez-lui en, il a reçu mi-septembre un « kit » avec les éléments explicatifs. ■

Florence Maury, Secrétaire Fédérale

* Association de Prévoyance Générale
Interprofessionnelle des Salariés

© Sdecoret-AdobeStock



LE RGPD, ON EN PARLE MAIS, QU'EST-CE QUE C'EST AU JUSTE ?

Le **Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)** est en vigueur depuis le 25 mai 2018. Ce texte vise à améliorer la gestion des données personnelles dans l'Union Européenne.

Les cabinets dentaires sont directement concernés par les données de santé qu'ils collectent, d'autant plus que ces dernières sont dites « sensibles ».

Les cabinets dentaires ont également des obligations prévues par le CSP (Code Santé Publique) relatives aux données couvertes par le secret médical.

Qu'est-ce qu'une donnée ?

Le simple référencement d'un nom est une donnée.

Pourquoi le RGPD ?

Pour assurer « **la protection optimale des données** à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité ».

Le RGPD renforce **l'obligation d'information et de transparence** à l'égard des personnes dont les données sont traitées (clients, collaborateurs, etc.).

Toute donnée collectée et stockée doit poursuivre **un objectif précis**, pour une **période donnée**.

Dès lors que cet objectif est atteint (ou non), **la donnée ne peut être conservée sans limite dans le temps.** ■

Florence Maury
Secrétaire Fédérale

FLASH INFO

DIPLÔME DE PRÉPARATEUR EN PHARMACIE

la **CFTC** a demandé que soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) le dossier



© Photos : DR

de la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) du diplôme de préparateur en pharmacie.

La VAE permettra aux salariés ayant un certain nombre d'années d'expérience, ayant « décroché » des études ou les ayant suspendues pour des raisons personnelles ou professionnelles, de réintégrer le cursus. Ils pourront ainsi se présenter au diplôme de préparateur.

Ce qui donnerait à leur carrière

un nouvel élan, des perspectives et une motivation professionnelle supplémentaires.

La CPNEFP s'est réunie le 8 octobre, un groupe de travail a été créé. Le travail commencera début 2019. Nous vous tiendrons informé s des suites de ce dossier. ■

Florence Maury,
Secrétaire Fédérale Adjointe
Marie Thérèse Foreau et Roland Scherding, Négociateurs

SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISES (SSTI) CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE ?

Le rapport de Mr Lecocq a été remis au 1^{er} ministre et rendu public. Ce n'est pas un « rapport de plus », on voit les prémices d'une grande volonté de mise en œuvre de la part du gouvernement.



© Mlehmann78-AdobeStock

La « mécanique » est similaire à la réforme de la formation. Centralisation des Fonds, redistribution centralisée. Il est pointé le manque d'un système d'évaluation des acteurs et des dispositifs.

Le rapport proclame l'avènement prochain d'« un système simplifié pour une prévention renforcée » et préconise **un guichet unique**, afin d'« assurer à toutes les entreprises et à leurs travailleurs, sur chaque territoire, une offre de service certifiée, homogène, accessible et lisible ».

Le pilote, l'État « veille à la conception et au pilotage de la politique de santé au travail

définie dans le plan santé travail et à son articulation avec la Stratégie nationale de santé et le Plan national santé environnement ».

La structure nationale de prévention qui déclinerait cette politique, pilotée par ses ministères de tutelle, disposerait d'un Conseil d'Administration où siègeraient, à côté de l'État, les seuls partenaires sociaux.

Le rapport propose un scénario avec une nouvelle entité nationale publique et des structures régionales englobant les SSTI.

N'est-ce pas le glas qui sonne pour les SSTI ? ■

Florence Maury
Secrétaire Fédérale

VOTRE PROGRAMME
DE FORMATION
SYNDICALE **2019**

LA FORMATION SYNDICALE UN DROIT POUR TOUS, UN ATOUT POUR CHACUN D'ENTRE NOUS

Le Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale (CEFSS) permet de se préparer à l'exercice de ses fonctions syndicales, renforcer ses connaissances et échanger sur le vécu au quotidien de ses missions. Que nous soyons élus dans une instance représentative, militants, adhérents, le passage par la case formation est l'atout indispensable pour acquérir les connaissances et plus largement les capacités indispensables à la réussite de nos missions.

Comme chaque année, ce programme des formations mises en place par la Fédération essaye d'apporter une réponse aux besoins de chacune et de chacun, au fur et à mesure des prises de responsabilités.

Il répond aux orientations nationales et fédérales en :

- 1) Contribuant à la réussite des élections dans les entreprises, les établissements et les administrations ;
- 2) Soutenant le développement des implantations **CFTC** ;
- 3) Promouvant l'utilisation du nouveau portail web de la formation auprès des militants et acteurs de la formation (www.formation.cftc.fr)

En complément, la Fédération peut programmer, sur demande, pour les élu(e)s aux élections de la Fonction Publique Hospitalière, des sessions financées par les établissements sur les modules suivants : CTE, CHSCT Fonction Publique,...

Le plan de formation fédéral, mis en place par Marlène Oddoz et en concertation avec notre réseau de formateurs, en quelques chiffres :

- 37 formations programmées
- 17 modules différents
- 506 stagiaires
- 1 488 jours de formations/participants

Nous restons à votre écoute pour répondre à vos préoccupations.

Le Secrétaire Général
Patrick Mercier

LA FORMATION SYNDICALE COMMENT ÇA MARCHE ?

DROIT À LA FORMATION

Dans le secteur privé, chaque salarié a droit à 12 jours par an de CFESS (Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale). Celui-ci est porté à 18 jours pour les formateurs et les salariés ayant des responsabilités syndicales.

INSCRIPTION ET DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE À L'EMPLOYEUR

- ★ **INSCRIPTION** : Le nombre de places par session est limité. Vous pouvez vous pré-inscrire à un stage à tout moment. Deux mois avant la date, vous recevrez par mail un dossier de confirmation d'inscription. Vous devrez impérativement renvoyer au Service Formation le bulletin d'inscription pour confirmer votre participation. En cas de désistement, il est important d'en informer rapidement le Service Formation afin qu'un autre militant puisse s'inscrire.
- ★ **DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE** : Vous devez adresser une demande d'autorisation d'absence à votre employeur au moins 30 jours avant le début du stage. Sans réponse de l'employeur dans un délai de 8 jours après le dépôt de la demande, le congé est considéré comme autorisé.

MAINTIEN DE SALAIRE DURANT LA FORMATION (secteur privé)

L'ordonnance n°2017-1386 du 22/09/2017 a modifié le dispositif de maintien de salaire dans le cadre d'un CFESS. Désormais, le salarié a droit au maintien total de sa rémunération par l'employeur pour tout congé de formation effectué postérieurement au 23/09/2017.

REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS



★ **FRAIS DE TRANSPORT** : Les frais de déplacement sont remboursés sur la base SNCF 2^{ème} classe + frais d'approche en voiture domicile-gare (aller/retour) + tickets de métro (aller/retour) gares parisiennes. Si vous venez en voiture, le remboursement est de l'ordre de 0,33 € par kilomètre dans la limite de 89,10 € (soit 270 kilomètres maximum).



★ **L'HÔTEL** : Les chambres sont réservées par le Service Formation et prises en charge directement par la Fédération. Si vous gérez vous-même votre réservation, le remboursement s'effectuera sur la base du tarif fédéral soit 85 € (nuit + petit-déjeuner).



★ **LES DÉJEUNERS** : ils sont organisés et pris en charge intégralement par la Fédération.

★ **LES DÎNERS** : ils restent à l'initiative de chacun et sont remboursés à hauteur de 21 € maximum.

FORMATIONS TOUS SECTEURS

MODULES	OBJECTIFS	PUBLIC
FIME (Formation Initiale des Mandatés et Élus) → 28-29-30 janvier → 16-17-18 septembre	→ S'approprier la spécificité de la CFTC , ses valeurs, son histoire → Se situer dans l'organisation CFTC et dans un réseau → Connaître les fondamentaux du rôle et des missions des IRP	Nouveaux militants
Communication écrite et numérique → 11-12-13 février → 11-12-13 juin	→ Prendre conscience des caractéristiques d'une situation de communication sur un média « papier et digital » → Connaître les outils et apprendre à choisir les plus adaptés → Mettre la communication écrite et numérique au service de son action syndicale	Militants avec mandat ayant suivi la formation FIME
Communication orale → 8-9-10 avril → 23-24-25 septembre	→ Prendre conscience des caractéristiques d'une situation de communication → Développer son aisance relationnelle → Mettre la communication au service de son action syndicale	Militants avec mandat ayant suivi la formation FIME
Sensibilisation santé au travail → 6-7 mars → 8-9 octobre	→ Prendre conscience de l'importance de la santé et de la sécurité → Appréhender les notions de RPS → Appréhender les enjeux de l'évaluation et de la prévention des risques	Tout militant
Prévention des TMS → 28-29-30 octobre	→ Appréhender la notion de troubles musculo-squelettiques → Prendre conscience des conséquences des risques liés aux TMS → Identifier les méthodes de prévention	Membres des CHSCT, DP, CE, DS, RS
Risques Psychosociaux (RPS) → 23-24-25 avril → 19-20-21 novembre	→ Maîtriser les notions liées à l'évaluation des RPS → Acquérir une culture de prévention, une capacité d'observation → Identifier les moyens d'action des représentants du personnel	Membres des CHSCT, DP, CE, DS, RS
Développer sa Section Syndicale → 21-22-23 mai → 6-7-8 novembre	→ Identifier le potentiel de développement pour la section → Prévoir et mettre en œuvre les actions de développement de la section en impliquant les adhérents	Militants en charge du développement ayant suivi la formation FIME
Responsables de Syndicat → 10-11-12 avril → 14-15-16 octobre	→ Connaître les missions d'un syndicat et les rôles des dirigeants → Gérer et développer le syndicat en gagnant les élections professionnelles → Animer une équipe et mettre en œuvre le projet du syndicat	Présidents, Secrétaires Généraux et Trésoriers des syndicats
COSIMO → 18-19 avril → 26-27 septembre	→ Acquérir les connaissances de base de la comptabilité simplifiée → Maîtriser les règles juridiques de base de la comptabilité → Acquérir l'utilisation de l'outil COSIMO	Trésoriers et personnes en charge de la comptabilité

FORMATIONS SPÉCIFIQUES SECTEUR PRIVÉ

MODULES	OBJECTIFS	PUBLIC
Elections professionnelles → 16-17-18 janvier → 18-19-20 mars → 27-28-29 mai → 5-6-7 juin	→ Construire une stratégie de campagne électorale permettant à la CFTC de réussir les élections → Mettre en œuvre les étapes clés de son plan d'action	Militants impliqués dans la préparation des élections
CSE → 21-22-23 janvier → 4-5-6 février → 18-19-20 février → 1-2-3 avril	→ Connaître les modalités de mise en place d'un CSE → Identifier les attributions spécifiques du CSE et ses règles de fonctionnement → Maîtriser les nouvelles conditions d'exercice du mandat de représentant du personnel	Représentants du personnel
DS / RSS → 1-2-3 juillet → 21-22-23 octobre	→ Connaître le rôle et les missions des DS et RSS → Identifier les moyens d'action et savoir les utiliser → Assurer un meilleur service aux salariés	DS et RSS ayant suivi la formation FIME
Négociations Collectives → 25-26-27-28 février → 17-18-19-20 juin	→ Appréhender le cadre juridique → Maîtriser les techniques de négociation → Définir une stratégie en construisant un positionnement CFTC	DS et représentants syndicaux
FPC/GPEC → 26-27-28 novembre	→ Connaître la nouvelle législation → Maîtriser la démarche GPEC → Intégrer les positions CFTC	Tout militant ayant suivi la formation FIME
Initiation au Droit du travail → 25-26-27 mars → 7-8-9 octobre	→ Apprendre à utiliser les sources et outils juridiques → Connaître les mécanismes de l'élaboration et de la rupture du contrat de travail	Tout militant ayant suivi la formation FIME

FORMATIONS SPÉCIFIQUES SECTEUR PUBLIC

MODULES	OBJECTIFS	PUBLIC
FIME (Formation Initiale des Mandatés et Élus) → 24-25-26 juin	→ S'approprier la spécificité de la CFTC , ses valeurs, son histoire → Se situer dans l'organisation CFTC et dans un réseau → Connaître les fondamentaux du rôle et des missions des IRP	Nouveaux militants du secteur public
CAP/CCP → 19-20-21 février → 22-23-24 octobre	→ Connaître les bases statutaires de la FPH → Appréhender les textes réglementaires liés aux CAP et CCP → Maîtriser le dispositif organisationnel des CAP et CCP	Nouveaux élus dans les CAP et CCP
Droit syndical et actualité dans la FPH → 21-22-23 mai → 12-13-14 novembre	→ Appréhender le protocole PPCR dans les établissements → Création et enjeux des GHT - Positionnement syndical	Militants ayant au moins un mandat (CAP, CTE, CHSCT)

VOUS NE TROUVEZ PAS LA FORMATION CORRESPONDANT À VOS ATTENTES ?
 N'hésitez pas à faire remonter vos besoins au service Formation : formation@cftc-santesociaux.fr

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

STAGE CHOISI :

DATES DE LA SESSION :

CODE INARIC (obligatoire)

NOM Prénom.....

Adresse

Téléphone

Adresse e-mail (obligatoire)

Établissement :

.....

.....

.....

Dates des prochaines élections dans votre établissement :

Responsabilités syndicales/mandats :

.....

Réservation de chambre à prévoir ? Oui Non

Observations :

.....

.....

Date et signature :

VOTRE CONTACT :

Service Formation

Ligne directe : 01 42 58 98 31

Email : formation@cftc-santesociaux.fr

Fédération



Santé
Sociaux

NOS COORDONNÉES :

Fédération CFTC Santé Sociaux

34, quai de la Loire 75019 Paris
01 42 58 58 89

www.cftc-santesociaux.fr
fede@cftc-santesociaux.fr

facebook.com / CFTCsantesoc
twitter : @CFTCsantesoc

ACCÈS



► Depuis la Gare du Nord ou la Gare de l'Est

Métro : ligne 5
(direction Bobigny)
→ arrêt Jaurès



► Depuis la Gare Montparnasse

Métro : ligne 4
(direction Porte de Clignancourt)
→ arrêt Gare de l'Est
puis Métro : ligne 5
(direction Bobigny)
→ arrêt Jaurès

OU Métro : ligne 12
(direction Aubervilliers)
→ arrêt Pigalle
puis Métro : ligne 2
(direction Nation)
→ arrêt Jaurès

► Depuis la Gare de Lyon

Métro : ligne 1
(direction La Défense)
→ arrêt Bastille
puis Métro : ligne 5
(direction Bobigny)
→ arrêt Jaurès



► Depuis la Gare Saint Lazare

Bus : 26
(direction Nation/
Place des Antilles)
→ arrêt Jaurès ou
Stalingrad

On se comprend mieux quand on est proche

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de 100 sites en région, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, solidaires parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre engagement sociétal auprès des plus fragiles.

Pour en savoir plus :

Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32

dac-interpro@ag2rlamondiale.fr

GIE AG2R Réunica - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance de mutuelles, d'union de mutuelles et de sociétés d'assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 104-110, boulevard Hausmann 75008 Paris - 801 947 052, RCS Paris, Crédit photo - Stocksy - 102018-76814

Prévoyance
Santé



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA CONVENTION COLLECTIVE PEUT-ÊTRE INTÉRPRÉTÉE ?

Votre convention collective est là pour fixer les règles entre employeurs et salariés.

Votre convention collective est là pour fixer les règles entre employeurs et salariés. Elle fait parfois l'objet de divergences de points de vue ou d'interprétations. Aussi la branche possède une commission d'interprétation, appelée Commission Paritaire Permanente Nationale d'Interprétation (CPPNI) qui, entre autres, rend des avis d'interprétation du texte conventionnel.

Qui peut saisir la commission d'interprétation ?

Les salariés, les employeurs ou les organisations syndicales de salariés ou d'employeurs, peuvent saisir cette commission.

Comment saisir la commission ?

La saisine de la commission se fait par courrier électronique à l'adresse : csmf@csmf.org. La demande doit être accompagnée d'un dossier circonstancié et des pièces nécessaires pour analyse du thème, sujet à interprétation.

Dans quels délais l'avis est-il rendu ?

La commission étudiera le cas lors d'une réunion de la CPPNI qui suit la saisine ou

au plus tard dans un délai de deux mois.

La commission traite uniquement des problématiques d'interprétation de la convention nationale des personnels des cabinets médicaux. Vous trouverez sur le site les deux derniers avis rendus en juillet 2018 par la commission d'interprétation en suivant le lien suivant :

<http://www.droits-cabinetmedical.fr/2018/08/29/commission-nationale-dinterpretation-du-05-juillet-2018/>

Vous pouvez aussi flasher le QR code ci-dessous à l'aide de votre smartphone en ayant au préalable téléchargé une application (gratuite) de lecture. ■



Florence Maury
Secrétaire Fédérale
Marie-Josée Padiolleau
Négociatrice

ATTENTION :
La commission n'a pas pour vocation de régler les litiges ou contentieux entre un employeur et un(e) salarié(e). Dans ce cas, nous vous invitons à vous rapprocher d'une organisation syndicale qui saura vous conseiller dans le cadre d'un contentieux.



3^{ÈME} ÉDITION TROPHÉE DES NOUNOUS 2018

**Avec pour ambition de mettre en valeur
une profession en manque de reconnaissance**

Pour la troisième année consécutive, la Fédération a organisé la cérémonie de remise des Trophées des Nounous, en partenariat avec la FEPEM, l'IRCEM et IPERIA, le 27/10, à Paris. Après une matinée consacrée à une réunion d'information animée par Danielle Gillot, c'est devant une centaine de professionnelles qu'ont été remis ces Trophées. Cette année ils récompensaient trois assistantes maternelles et pour la 1^{ère} fois une auxiliaire de vie scolaire, coup de cœur du Jury.



**TROPHÉE
PARTICULIER
EMPLOYEUR :**

Farida Medjkoune.

Mère de trois enfants qu'elle élève seule, elle est assistante

maternelle à Marseille.

Ce sont les parents d'un des enfants qu'elle a accueillis, Colin, qui ont souhaité la nommer. Ils étaient à l'époque au chômage et commençaient à créer leur entreprise, et avaient donc des revenus faibles. Une situation face à laquelle, Farida Medjkoune a voulu s'ajuster.

Elle reçoit ce prix pour toutes les assistantes maternelles qui se dévouent parfois même contre leurs propres INTÉRÊTS.



**TROPHÉE
ASSOCIATION/
ENTREPRISE :**

Véronique Penisson.

Assistante maternelle à Gardannes (13), elle faisait partie d'une association d'assistantes maternelles. Mais quand son mari décède, elle ne trouve plus la force d'y aller et en est exclue. Elle décide alors de monter sa propre association, les Assistantes Maternelles Des Poussins Gardannais (AMDPG). Elle crée un site internet pour





© CFTC

offrir un espace d'échanges et d'informations jouant un rôle de conseil et d'accompagnement pour les assistantes maternelles, ainsi qu'un forum qui réunit maintenant plus de 2000 inscrits.



TROPHÉE HANDICAP :

Patricia Chobert.

Assistante maternelle depuis 10 ans, elle accueille notamment Emeric, un garçon autiste de 13 ans, et son frère Clément. Leurs parents étant hôtesse et stewart, Patricia

accueille parfois les enfants pendant plusieurs jours et nuits consécutifs. Elle a ainsi appris à gérer l'autisme afin qu'Emeric ne souffre pas de sa situation et de l'absence de ses parents, mais aussi qu'il trouve naturellement les moyens de s'éveiller.



TROPHÉE COUP DE CŒUR DU JURY :

Virginie Bourdon.

C'est la première fois que l'événement récompense une auxiliaire de vie scolaire. Les orga-

nisateurs ont souhaité mettre les AVS en avant car ce sont des professionnelles de l'enfance au même titre que les assistantes maternelles. Virginie fut pendant trois ans l'AVS de Souleyman, un jeune adolescent souffrant de troubles cognitifs spécifiques. Elle a développé des liens forts avec lui et l'a aidé à affronter les difficultés scolaires qu'il vivait. Son projet aujourd'hui : créer une école inclusive. ■

Patrick Mercier,
Secrétaire Général



Le Groupe IRCEM est le Groupe de protection sociale des emplois de la famille et des Services à la Personne, salariés de la famille, employeurs et retraités de ce secteur d'activité en France.



La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis plus de 60 ans. Elle représente les 3,6 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,6 million de salariés, véritable société civile organisée qui se déploie pour l'intérêt général.



Depuis 1994, IPERIA œuvre à la reconnaissance et à la valorisation des métiers de la famille et du domicile dans le cadre d'une relation de travail entre un particulier employeur et son salarié.

UNE LUEUR D'ESPOIR POUR LA CFTC DANS LE SANITAIRE PRIVÉ



L'alignement des planètes 2017 avait été douloureux pour notre représentativité **CFTC** dans le secteur privé, nous zappant des débats sur le secteur associatif, Unifed, Fehap, CC 66, Unifaf, CCU commerciale*, et nous éloignant des projets de restructuration de branches... Même si la conjoncture 2018 n'a pas inversé la tendance, la réforme de la formation professionnelle semble pouvoir nous laisser espérer pour un retour aux affaires. En effet, la restructuration des OPCA* en OPCO* redéfinit des périmètres nouveaux qui doivent être annonceurs des futurs regroupements de branches et les conventions collectives qui vont avec. Ainsi, sur les 11 structures décrétées par le Ministère, un OPCO vise la santé et un autre le social, ce qui pourrait modifier les relations entre NEXEM*, FEHAP, Unicancer et la Croix Rouge qui seraient moins confinés dans leurs dissensions patronales.

Dans le même registre, FHP et Synerpa* ont



annoncé leurs décisions de rejoindre l'OPCO* Santé en quittant donc Actalians* et son périmètre réunissant les professions libérales, ce qui va aussi faire bouger les lignes.

Au-delà, le Conseil Fédéral du 18 octobre 2018 a opté pour le regroupement des petits secteurs libéraux vers l'OPCO santé, dans la logique **CFTC** d'accompagner la réforme sur ces bases de réunion des salariés de professions similaires, et dans l'esprit de nos réflexions sur l'arbre à branches, plutôt qu'encourager l'isolement voulu par des employeurs qui défendent leurs prés carrés.

Bref, l'avenir nous réservera encore des chamboulements, espérons qu'ils seront favorables d'abord aux salariés concernés, mais aussi à notre **CFTC**.

Après nous avoir scié la branche sur laquelle on s'accrochait, il semble que ça repousse. ■

Denis Lavat
Secrétaire Fédéral

*UNIFED : Union de fédérations et syndicats nationaux d'employeurs du secteur sanitaire Social, médico social privé à but non lucratif.

*FEHAP : Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne.

*UNIFAF est le fonds d'assurance formation de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale composé de

22 délégations régionales.

*OPCA : Organisme Paritaire collecteur agréé.

*OPCO : Opérateurs de compétences.

*Nexem : est le principal représentant des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire.

*FHP : Fédération des cliniques et hôpitaux privés de France.

Le SYNERPA est le premier syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées.

*Actalians : OPCA des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé.

CCN DU 15 MARS 1966

LA CFTC DANS LE MÉDICO SOCIAL : UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU DIALOGUE SOCIAL

Comme vous le savez, le sujet de la prévoyance au sein de notre convention a été une véritable source d'inquiétudes pour les salariés de notre convention.

Fort heureusement, un accord a été trouvé, évitant ainsi une dénonciation de notre système de protection aux conséquences extrêmement plus préjudiciables.

Dans la continuité de cette négociation, sachez que l'avenant 348 relatif à des mesures salariales vient d'être agréé . Il porte l'indemnité de sujétion spéciale de 8,21 à 8,48% pour compenser principalement la hausse des cotisations prévoyance pour les salariés non cadres.

Pour les salariés cadres , une prime de 12 points est accordée avec des conditions restrictives (ne pas bénéficier de l'indemnité de sujétion, avoir un coefficient d'au plus de 848 points, être dans les effectifs au 15/12/18).

Face à cela, il est important de rappeler le rôle et l'action de notre organisation pour sortir de cette impasse des derniers mois même si nous déplorons ces mesurette salariales.

En poursuivant nos rencontres et échanges auprès de personnes qualifiées dans le domaine de la protection sociale, nous avons pu trouver des perspectives de sortie de crise.

Notre communiqué de presse relayé par Hospimedia a démontré que même si nous ne sommes plus représentatifs, nous continuons d'œuvrer pour les salariés de notre convention, tel est et sera notre engagement.

Notre représentation dans les établissements est imparfaite car notre implantation a besoin de s'affirmer. Cependant, là où nous sommes, la confiance des salariés y est extrêmement favorable.

C'est pourquoi nous devons continuer à convaincre et développer notre organisation dans l'intérêt des salariés du secteur.

Notre syndicalisme se veut être pragmatique et dénué de toute posture idéologique.

L'année 2019 avec la mise en place des comités sociaux économiques doit, avec votre concours, nous permette d'obtenir cette confiance indispensable afin de pouvoir continuer à vous représenter et défendre vos intérêts.

Nous vous remercions pour votre confiance. Nous vous souhaitons à vous et vos familles de passer des belles fêtes de fin d'année. ■

Ali Laazaoui,
Responsable Fédéral du Secteur



CONTRÔLE DES OBLIGATIONS VACCINALES AU 1^{ER} JUIN 2018

**Professionnels de la petite enfance,
les assistants maternels, tout comme
les établissements d'accueil de jeunes enfants,
sont soumis au contrôle de la vaccination
des enfants qui leurs sont confiés.**

Les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018 ont une obligation vaccinale (décret n°2018-12 du 25 janvier 2018), soit onze vaccins obligatoires.

La **CFTC** vous aide pour répondre à cette obligation en mettant à votre disposition sur son site :

- **Deux fiches d'information provenant du Ministère des Solidarités et de la Santé.** Il est important que vous en preniez connaissance car votre responsabilité est engagée en cas de non contrôle des obligations vaccinales. Vous pourriez vous retrouver privé de votre agrément d'assistant maternel pour manque de professionnalisme ;





- **Un document qui vous facilitera le contrôle du statut vaccinal** des enfants qui vous seront confiés ;
- **Un contrat de travail, ainsi qu'un livret/contrat d'accueil** (tous deux téléchargeables dans la boîte à outils AssMat). Ce livret/contrat d'accueil vous permettra d'exécuter l'obligation de contrôle auprès de votre/vos employeurs et d'obtenir une copie du bulletin de vaccinations à jour.

Rappel : La convention collective nationale prévoit qu'un bulletin de vaccinations soit joint au contrat de travail (annexe 5 – documents à joindre au contrat de travail). En cas de résistance, refus des parents, vous devez prévenir dans les meilleurs délais les services de Protection Maternelle et Infantile. Pièces jointes à télécharger dans la boîte à

outils AssMat sur le site fédéral.

www.cftc-santesociaux.fr :

- Contrat de travail et livret/contrat d'accueil ;
- Fiche sur assistants maternels et contrôle de l'obligation vaccinale – DGS/SP1 du 10/04/18 ;
- Fiche n°2 Contrôle de l'obligation vaccinale – accompagnement des assistants maternels et conséquences du refus des parents de respecter cette obligation – DGC/ DGSC du 11/04/18 ;
- Document d'aide au contrôle du statut vaccinal d'un enfant au 1^{er} juin 2018 ;
- Parcours vaccinal des 0-2 ans. ■

Caroline Barot
Référénte nationale,
Assistants maternels

Danielle Gillot,
Référénte

LA CFTC, UN SIÈCL

"La vie d'un centenaire est difficile. Il ne rencontre que o



CONGRÈS D'ALENÇON
1978. 23^{ème} CONGRÈS



CONGRÈS DE
LA POMMERAYE
2006



Congrès fédéral 2019, J-135, quelques précisions :

LES 1^{ER} ET 2 NOVEMBRE 1919 : le 1^{er} Congrès national du syndicalisme chrétien se tenait 5 rue Cadet. Les 200 congressistes présents votaient à l'unanimité la création de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

LE 15 MAI 2019 : un siècle plus tard, le 37^{ème} Congrès Fédéral s'ouvrira à Paris. Ce Congrès, instance suprême de la Fédération, réunira les délégués des syndicats affiliés. Ses missions sont des plus étendues. Elles sont détaillées à l'article 5.3 des statuts fédéraux. L'une d'elles, et pas le moindre, est d'élire le nouveau Conseil qui administrera la Fédération 4 années durant.

La Circulaire n°2, actuellement en préparation, arrivera dans vos structures au début du mois de janvier 2019. Elle précise les obligations

statutaires à respecter, les modalités d'inscription ainsi que le Règlement intérieur du Congrès. Afin de vous permettre de réunir vos instances dans les délais, les dates importantes à retenir sont les suivantes :



MARDI 5 FÉVRIER 2019 : Conformément à la circulaire confédérale aux Trésoriers, détermination de l'état officiel et retenue des parts versées et ventilées au 31 janvier, déterminant votre nombre de voix et votre nombre de délégués constaté sur INARIC pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

VENDREDI 8 FÉVRIER 2019 : Pour les quatre syndicats numériquement les plus importants, par dérogation au Règlement intérieur de la Fédération et afin de leur permettre de réunir leurs instances dans les

E D'ENGAGEMENT

les gens surpris qu'il soit encore en vie". Michel Galabru



CONGRÈS
DE TOURS
2009



CONGRÈS
D'ARRAS
2012



CONGRÈS
DE CAEN
2015



délais, le secrétariat fédéral les informera de leur possibilité de désigner un titulaire et un suppléant, à partir de la moyenne des parts mensuelles payées et ventilées sur INARIC. Après validation par le Bureau Fédéral, le secrétariat fédéral confirmera par courrier aux quatre syndicats leur classement, au plus tard le **vendredi 8 mars 2019**, conformément au Règlement intérieur de la Fédération.

VENDREDI 12 AVRIL 2019 : au plus tard : réception par courrier au secrétariat fédéral de l'ensemble des documents (inscriptions, candidatures, désignations relatives au Congrès.

MARDI 7 MAI 2019 : réception par courrier au secrétariat fédéral des pouvoirs remplis et signés ainsi que les délégations de pouvoir. ■

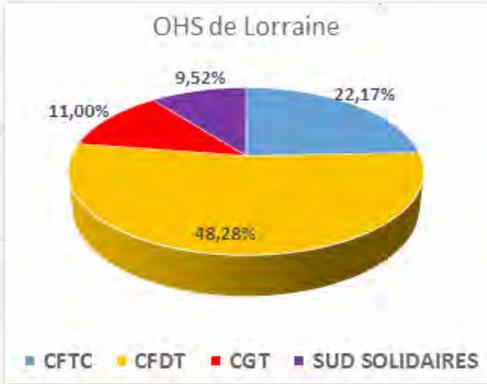
Patrick Mercier,
Secrétaire Général



CONGRÈS
DE VANNES
1985



Comité Social et économique OHS de Lorraine



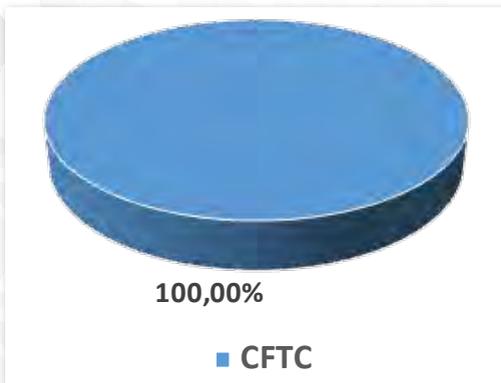
ÉLECTEURS INSCRITS		1373
Votants	666	48,51%
Suffrages valablement exprimés	609	44,36%
CFTC	135	22,17%
CFDT	294	48,28%
CGT	67	11,00%
SUD SOLIDAIRES	58	9,52%

Clinique Super Vitech 66240 Saint Esteve



ÉLECTEURS INSCRITS		110
Votants	80	72,73%
Suffrages valablement exprimés	74	67,27%
CFTC	74	100%

Assad Hermes Marquion 62147 Hermies



ÉLECTEURS INSCRITS		62
Votants	43	69,35%
Suffrages valablement exprimés	39	62,90%
CFTC	39	100%

Nouvellement créée, la section de l'ASSAD Hermie-Marquion portée par Karine Rémy et Jessica Moujant a su mobiliser les salarié(e)s et obtenir ainsi 100% des voix. Bravo à elles deux .

Dominique Visticot

Secrétaire Générale du Syndicat **CFTC** Pas de Calais

ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans,
c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.**

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez
de défendre les intérêts des salariés,
la Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé

Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.
Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).



VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOTRE MANDAT

➤ NÉGOCIATION

Vous outiller pour permettre de construire de meilleurs accords qui bénéficieront aux salariés et à la bonne marche de l'entreprise.

➤ FORMATION

Vous permettre de mieux connaître vos droits et vos moyens d'action. N'attendez plus, formez-vous, un élu avertit en vaut deux !

➤ CONSEIL

Vous permettre de mieux utiliser vos prérogatives, selon les moments clés de votre entreprise. Pour des solutions concrètes et un dialogue social de qualité.

➤ EXPERTISE

Vous éclairer sur la situation sociale, économique et financière de votre entreprise. Si la Direction s'entoure d'experts, pourquoi pas vous ?



01 53 62 70 00
contact@secafi.com
www.secafi.com

